



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 09 juillet 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-07-1-05) AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS
ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA
DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le samedi 04 juillet 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme GALL,
Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme JOURION,
M. LEBEAU, MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : COMBE (pouvoir à M. LEBEAU), Mme De VINZELLES (pouvoir à Mme GUYOMARD DE PREAUDET), Mme DUPRE (pouvoir à M. CHARDON), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à MORAINÉ).

Excusés : Mme HUET, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 264-1 à-L 264-10 et l'article L 252-2 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article L2312 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la circulaire DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Vu la convention entre l'association *Entraide et Partage* et le Centre communal d'action sociale de Vincennes en date du 8 mars 2018 ;

Considérant la proposition d'avenant n°3 à la convention entre l'association *Entraide et Partage* et le Centre communal d'action sociale relatif au montant de la subvention pour l'année 2020 ;

D É L I B È R E

à la majorité (2 abstention(s) : Mmes GALL, HAUCHEMAILLE,)

ARTICLE I : Approuve l'avenant n°3 à la Convention entre l'association *Entraide et Partage* et le Centre communal d'action sociale de Vincennes, relatif au montant de la subvention 2020, soit 15 000 €, payable en deux versements comme suit, 6 900 € en juillet 2020 et le solde de 8 100 € en octobre 2020 ;

ARTICLE II : Autorise la Vice-présidente à signer ledit avenant à la Convention entre l'association *Entraide et Partage* et le Centre communal d'action sociale de Vincennes relatif au montant de la subvention pour 2020 ;

ARTICLE III : Les dépenses seront inscrites au budget primitif du Centre communal d'action sociale à l'article 6574 « subventions aux associations » fonction 5230.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20200709-lmc1H7463H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020
Date de Publication : 16/07/2020